

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES CFVU A LA COMMISSION FSDIE – PROJETS**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 06 AVRIL 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Considérant les candidatures déposées après appel à candidature ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Suite aux élections des conseils centraux de l'EPE UCA qui se sont tenues du 23 au 25 février 2021, il est nécessaire de renouveler la composition de la commission FSDIE – Projets – de l'EPE UCA en procédant à la désignation, par les membres du CFVU, de :

- 8 élus étudiants du CFVU ;
- 2 élus collège A du CFVU (professeurs des universités et personnels assimilés) ;
- 2 élus collège B du CFVU (autre enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés) ;
- 2 élus BIATSS du CFVU.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de faite par Madame Françoise PEYRARD, VP en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Article 1**

De désigner, en tant qu'élus étudiants du CFVU :

- Lukas GOSSOT ;
- Quentin MALCLES ;
- Maëlys ROBERT ;
- Martin BURON-BROHAND ;
- Lucie VERDIER ;
- Maxime BALLET-ROCHE ;
- Anaïs MONIER ;
- Alexandre FURTADO.

## **Article 2**

De désigner, en tant qu'élus collège A du CFVU :

- Laurent MOREL ;
- Alexandre GUITTON.

## **Article 3**

De désigner, en tant qu'élus collège B du CFVU :

- Ayhan KOCER ;
- François CASSIERE.

## **Article 4**

De désigner, en tant qu'élus BIATSS du CFVU :

- Sandra IMBERDIS ;
- Pierre FERNAND.

### **Résultats du vote :**

Membres en exercice : 41

Membres présents et représentés : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A  
DISTANCE 2021-04-06-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*